A l'occasion de la journée mondiale de la **maladie** d'**Alzheimer** qui s'est déroulé ce 21 septembre, l' **ARS Rhône-Alpes** revient sur les **actions menées** dans la région en faveur des malades d'Alzheimer et de leurs aidants. Ces actions régionales s'inscrivent dans le cadre du Plan Alzheimer.

Doté de moyens spécifiques, ce plan prévoyait 1,6 milliard d'euros de dépenses publiques sur cinq ans (1,2 milliard d'euros pour le médico-social, 200 millions d'euros pour la santé et 200 millions d'euros pour la recherche), et fait l'objet d'une programmation pluriannuelle.

44 mesures sont réparties en trois axes qui doivent s'enrichir mutuellement pour satisfaire au mieux les besoins de la personne malade. Pour toutes les mesures relevant de la compétence des Agences régionales de santé, un objectif quantifié régional (effectif cible) a été fixé par le ministère chargé de la Santé, à l'exception des Plateformes de répit (PFR) et des Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA) où l'effectif n'est pas encore arrêté pour 2013-2014.

L'ARS Rhône-Alpes a réparti les moyens alloués au regard des effectifs estimés des malades Alzheimer par département et par territoire gérontologique (30 filières gérontologiques en Rhône-Alpes).
 8 mesures relèvent des compétences des Agences régionales de santé
 Mesure n°1 : Développement et diversification des structures de répit
 Mesure n°2 : Consolidation des droits et de la formation des aidants
 Mesure n°4 : Labellisation sur tout le territoire de Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA)

 Mesure n°6 : Renforcement du soutien à domicile en favorisant l'intervention de personnels spécialisés
 Mesure n°12 : Création de « centres mémoire de ressources et de recherche » dans les zones non pourvues
 Mesure n°13 : Renforcement des consultations mémoire à forte activité
 Mesure n°16 : Création ou identification, au sein des Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), d'unités adaptées pour les patients souffrant de troubles comportementaux
 Mesure n°17 : Création d'unités spécialisées au sein des services de Soins de suite et de réadaptation (SSR) pour les malades atteints d'Alzheimer.

 Un bilan positif des actions menées par l'ARS Rhône-Alpes (par type de structures)
 Des Équipes spécialisées Alzheimer (ESA) sont déployées dans les zones couvertes par les filières gérontologiques à raison d'une équipe par territoire, et plus en cas de forte densité de la population.

L'effectif cible fixé pour la région Rhône-Alpes est de 46 ESA réparties comme suit : 3 dans l'Ain ; 3 en Ardèche ; 5 dans la Drôme ; 8 en Isère ; 7 dans la Loire ; 11 dans le Rhône ; 4 en Savoie ; 5 en Haute-Savoie. Suite à un appel à candidatures lancé en juin dernier, l'ARS va procéder d'ici la fin septembre à la reconnaissance des 15 dernières équipes.

La décision sera rendue publique au cours de la première semaine d'octobre.
Les Pôles d'activités et des soins adaptés (PASA) et Unités d'hébergement renforcées (UHR)
L'effectif cible à atteindre pour les PASA est de 165 unités, et de 29 pour les UHR, dont 11 en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), et 18 en Unités de soins de longue durée (USLD).

Après des campagnes d'appel à candidatures pour les PASA et UHR, le déploiement de PASA (mesure 16), rencontre des problématiques architecturales (constructions nouvelles ou aménagements de locaux) et nécessite un délai plus long dans sa mise en oeuvre. A ce jour, la région est dotée de 83 PASA labellisés ou en cours de labellisation, auxquels il faut rajouter 58 projets retenus dans le cadre du plan d'investissements pour l'aménagement ou la construction de locaux. Ces 58 unités ouvriront en 2013-2014.

Concernant les Unités d'hébergement renforcées et les Unités de soins de longue durée, l'ARS Rhône-Alpes devrait atteindre son objectif au cours de l'année 2013. A ce jour, 12 UHR-USLD sont reconnues et en fonctionnement en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), et 2 sont inscrites dans un projet de reconstruction en cours.

 Concernant les mesures sanitaires, plus de 50 sites de consultation Mémoire sont installés et fonctionnels. De plus, 11 projets d'Unités cognitivo-comportementales (UCC) sont autorisés, ce qui répond à l'objectif fixé, auxquels s'ajoute une douzième reconnue antérieurement au plan (CHU St Etienne reconnu en 2002).

 Les Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA) et les plateformes de répit
La répartition des MAIA (mesure 4) se fait sur la base d'une structure par territoire gérontologique, ce qui correspond à un objectif cumulé de 30 MAIA pour notre région. Le nombre de « gestionnaires de cas 1 » par MAIA se calcule en fonction de la densité de la population de plus de 75 ans. A ce jour, 13 MAIA sont autorisées en Rhône-Alpes : 1 dans l'Ain ; 2 en Ardèche ; 1 dans la Drôme ; 4 en Isère ; 2 dans la Loire ; 2 dans le Rhône ; 1 en Haute-Savoie.

Un appel à candidature sera lancé en 2013 et 2014 en fonction des orientations nationales.
Le nombre de plateformes de répit à ce jour est de 14 pour notre région, réparties de la manière suivante : 1 dans l'Ain ; 1 en Ardèche ; 1 dans la Drôme ; 3 en Isère ; 2 dans la Loire ; 4 dans le Rhône ; 1 en Savoie ; 1 en Haute-Savoie. Actuellement, l'ARS Rhône-Alpes procède à l'analyse des dossiers déposés suite à l'appel à candidature de juin. La décision sera rendue publique fin septembre pour les 6 équipes restant à reconnaitre.

 Formation des aidants
Sur les 230 projets de formation pour lesquelles l'ARS Rhône-Alpes disposait d'une enveloppe de financement en 2011, 22 projets ont été retenus, ce qui correspond à 77 actions de formation réalisées (soit 770 aidants formés).
L'enveloppe 2012 prévoit le financement de 130 actions.

Un appel à candidature a été lancé le 27 juillet 2012 par l'ARS et les résultats seront rendus publics à l'automne.
Le bilan des actions menées dans la région est donc positif. Les structures dernièrement autorisées vont progressivement se mettre en place, et ouvrir leurs portes afin de répondre aux attentes des aidants et des aidés.

L'ensemble des structures identifiées par filière gérontologique sera disponible sur le site Internet de l'Agence au cours de l'automne (www.ars.rhonealpes.sante.fr).
Concernant les appels à candidatures pour les PASA, les promoteurs peuvent déposer leur dossier auprès de l'ARS Rhône-Alpes tout au long de l'année par courrier (lettre recommandée avec accusé de réception) et par voie électronique à la délégation territoriale du département concerné et à l'adresse générique : ars-rhonealpes-dhga-organisation-offre@ars.sante.fr .

1 Personne qui accompagne des personnes âgées qui nécessitent des interventions pluriprofessionnelles

L'Agence régionale de santé Rhône-Alpes a été créée le 1er avril 2010. Cet établissement public, constitué de 830 personnes, est un opérateur de l'Etat et de l'Assurance Maladie. L'Agence regroupe donc les forces de l'Etat et de l'Assurance maladie en région et se substitue aux pôles santé des DDASS et DRASS, à l'Agence régionale d'hospitalisation (ARH), à l'Union régionale des caisses d'assurance maladie (URCAM), aux pôles organisation des soins de la Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM) et de la Direction régionale du service médical (DRSM), au Groupement régional de santé Publique (GRSP), et à la Mission régionale de santé (MRS). Créées par la loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST) du 21 juillet 2009, l'ARS met en oeuvre au niveau régional la politique de santé publique selon trois grandes missions : la protection et la promotion de la santé, la régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, l'appui à l'efficience des établissements et des services sanitaires et médico-sociaux. L'Agence régionale de santé Rhône-Alpes est présente dans les 8 départements de la région. Son siège se situe à Lyon. Elle dispose de délégations territoriales à Bourg-en-Bresse, Privas, Valence, Grenoble, Saint-Etienne, Chambéry et Annecy.